

Image not found or type unknown



Quand consulter le registre des dernieres volontés?

Par **watt_old**, le **18/09/2007** à **09:50**

bonjour,
Suite au décès d'un proche mais sans lien de parenté, je voudrais savoir si dans le cas où il a fait un testament auprès d'un notaire ce testament fait obligatoirement surface ou si il faut consulter le registre des dernières volontés?
L'héritier famille n'ayant pas d'interet à faire cette recherche puisqu'elle nuirait à sa sucession.
merci d'avance pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **18/09/2007** à **21:23**

Bonjour.
C'est au notaire à qui il appartient d'accomplir ces formalités et non à la famille.